



L'ACTUALITÉ

LE RÔLE DES ARTISANS DANS LES TERRITOIRES CLAIREMENT MIS EN ÉVIDENCE PAR L'INSTITUT TERRAM

À l'occasion de la présentation d'une étude de l'Institut Terram et de Bpifrance Le Lab, le 10 juillet, le président de la CAPEB a participé à une table ronde consacrée à l'entrepreneuriat rural. Les résultats confirment ce que la CAPEB défend depuis toujours : les artisans sont des acteurs indispensables de la vitalité et de la cohésion des territoires.

Le 10 juillet, le Hub Bpifrance a accueilli la présentation d'une étude de l'Institut Terram et de Bpifrance Le Lab consacrée au rôle des artisans et des commerçants dans la vitalité des territoires ruraux. À cette occasion, le président de la CAPEB a participé à une table ronde aux côtés d'un maire et d'un autre dirigeant d'entreprise pour échanger sur les défis et les perspectives de l'entrepreneuriat dans les territoires.

Cette étude apporte un éclairage précieux sur une réalité que la CAPEB défend depuis longtemps : les entreprises artisanales sont bien plus que des acteurs économiques. Chaque jour, elles rendent des services indispensables aux habitants, créent des emplois locaux, forment les jeunes, participent à la vie associative et contribuent à maintenir des communes vivantes et attractives. Elles jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et le dynamisme des territoires ruraux, un rôle qui reste pourtant encore trop peu reconnu.

L'enquête, réalisée auprès de près de 900 dirigeants de très petites entreprises, montre d'abord combien ces chefs d'entreprise sont attachés à leur territoire. Pour une très large majorité, la ruralité est perçue comme un atout ou, à tout le moins, comme un équilibre entre

avantages et contraintes. Plus de quatre dirigeants sur dix ont grandi sur leur territoire et deux sur trois vivent dans la commune où est implantée leur entreprise. Cet enracinement favorise les relations de confiance avec les habitants, les clients et les autres acteurs locaux.

Mais l'étude rappelle aussi les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises artisanales. Les problèmes de recrutement arrivent largement en tête des préoccupations, devant la faiblesse du marché local, les difficultés d'accès au financement ou encore le manque d'infrastructures. Autant de freins qui limitent le développement des entreprises et, par ricochet, celui des territoires.

Autre enseignement fort : les artisans et commerçants s'investissent largement dans la vie locale. Accueil d'apprentis, soutien aux associations, implication dans les manifestations locales ou encore participation à des responsabilités collectives... leur engagement dépasse largement le cadre de leur entreprise. Les trois quarts des dirigeants interrogés considèrent ainsi qu'ils contribuent directement au dynamisme de leur territoire.

43%

des artisans et commerçants ont grandi dans la commune où ils ont installé leur entreprise

L'étude met également en évidence un point d'attention : si les relations avec les habitants sont jugées très positives, le dialogue avec les pouvoirs publics reste largement perfectible. Beaucoup de dirigeants estiment que leurs préoccupations sont bien trop peu prises en compte et appellent à davantage de concertation, de simplicité administrative et de stabilité des dispositifs qui concernent les entreprises.

Ces constats font évidemment écho aux combats portés par la CAPEB. La participation du président de la CAPEB à cette rencontre a ainsi permis de rappeler la nécessité de mieux reconnaître la place des artisans dans les politiques publiques. Parce qu'ils connaissent les besoins de leur territoire et qu'ils en sont des acteurs incontournables, ils doivent être pleinement associés aux réflexions et aux décisions qui concernent l'avenir des territoires ruraux. Cette étude apporte une démonstration solide de ce que la CAPEB affirme depuis toujours : sans artisans, il ne peut y avoir de territoires vivants. [Accéder ici à l'étude.](#)

ÉCONOMIE

→ CATASTROPHES NATURELLES : UNE FACTURE DE PLUS EN PLUS LOURDE POUR LES LOGEMENTS ET LES FINANCES PUBLIQUES

L'État avait confié à la Caisse centrale de réassurance (CCR) la création d'un Observatoire de l'assurabilité afin d'évaluer si les particuliers peuvent encore s'assurer face à la multiplication des catastrophes naturelles et d'anticiper les conséquences du changement climatique sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (« Cat Nat »). La CCR a remis un rapport au gouvernement le 15 juin dans le cadre du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3). Il relève, sans surprise, que les catastrophes naturelles représentent un coût de plus en plus lourd pour

la France. Entre 1982 et 2024, les dommages assurés ont dépassé 65 milliards d'euros, dont une part importante concerne les logements et les bâtiments. À l'avenir, leur coût annuel pourrait doubler sous l'effet du changement climatique. Face à cette situation, les auteurs du rapport préconisent des mesures concrètes : conditionner davantage les aides publiques et l'indemnisation à des travaux de réduction de la vulnérabilité des logements (protection contre les inondations, renforcement des bâtiments, adaptation aux mouvements de



terrain), faire évoluer le régime « Cat Nat » pour assurer son équilibre financier et concentrer un effort particulier sur les territoires les plus exposés, notamment en Outre-mer. L'objectif est de réduire les dégâts avant les catastrophes plutôt que de financer des réparations toujours plus coûteuses.

→ FAILLITES D'ENTREPRISES : L'URGENCE D'AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

La France fait face à une vague de défaillances d'entreprises d'une ampleur inédite. Au premier trimestre 2026, 18 986 procédures collectives ont été ouvertes. Sur douze mois, ce sont désormais 71 100 entreprises qui ont fait défaut. Plus de 75 000 emplois sont aujourd'hui menacés. Car, en effet, derrière ces chiffres se cachent des milliers de dirigeants, de salariés et de familles. Les petites entreprises sont les premières victimes de cette situation et concentrent à elles seules près de trois quarts des procédures collectives. Les microentreprises de moins de trois salariés enregistrent une hausse de plus de 11 % des défaillances. Dans le bâtiment, les TPE subissent depuis de longs mois les conséquences de la baisse de la construction neuve, du ralentissement des

commandes dans la rénovation, ce qui tire sur leurs trésoreries. Beaucoup de ces petites structures restent extrêmement fragiles et disposent de peu de réserves pour absorber les difficultés. Mais dans de nombreux cas, ces entreprises sont viables. Elles souffrent avant tout d'un manque temporaire de trésorerie, de retards de paiement ou d'une baisse brutale de leur activité. Avec un accompagnement rapide et des mesures adaptées, beaucoup pourraient être sauvées avant d'atteindre le point de rupture. C'est pourquoi l'État doit agir rapidement et fortement. Chaque semaine qui passe voit de nouvelles entreprises disparaître alors que des solutions existent pour prévenir les faillites. Soutenir une entreprise avant qu'elle ne cesse son activité coûte bien moins cher,

sur les plans économique, social et budgétaire, que de gérer ensuite les conséquences de sa disparition.

Lorsqu'une entreprise ferme, ce ne sont pas seulement des emplois qui disparaissent. Ce sont des savoir-faire qui se perdent, des dirigeants qui voient parfois le travail de toute une vie s'effondrer, des clients qui doivent trouver de nouveaux partenaires et des territoires qui perdent une partie de leur dynamisme économique. Dans les communes rurales comme dans les villes moyennes, chaque fermeture fragilise un peu plus le tissu économique local. Chaque entreprise sauvée représente des emplois préservés, un savoir-faire conservé et un territoire qui continue de vivre

→ LA TRANSFORMATION DE BUREAUX EN LOGEMENTS EST-ELLE VRAIMENT UNE SOLUTION POUR DENSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ?



En juin 2025, une loi a été publiée en vue de simplifier et d'accélérer la transformation de bureaux et autres bâtiments non résidentiels en logements, face à la vacance croissante du parc tertiaire. Les bureaux vacants représentent un stock immobilier déjà construit, essentiellement pour ceux situés en centre-ville. Les transformer en logements augmente rapidement l'offre sans avoir besoin de construire à nouveau. Cela réduit aussi les délais, car transformer un bâtiment existant est généralement plus

rapide que de construire neuf, donc cela accélère la mise sur le marché de logements. Cela présente surtout l'intérêt d'optimiser les espaces des centres-villes et de densifier les zones urbaines où le foncier est rare et cher. Mais la transformation de bureaux en logements n'est pas une solution universelle. Tout d'abord, tous les bureaux ne sont pas adaptés à l'habitat : hauteurs sous plafond, luminosité, ventilation, distribution des pièces peuvent poser problème. Certaines transformations ne produiraient que

des logements peu fonctionnels ou trop petits. Et si, en général, réhabiliter coûte moins cher que construire, ce coût peut néanmoins être élevé selon l'état du bâtiment, notamment pour la mise aux normes techniques, thermiques ou incendie, ce qui peut évidemment limiter le rendement pour les investisseurs. Enfin, les bureaux qui sont situés dans des quartiers d'affaires sont généralement peu attractifs pour un usage résidentiel, faute de commerces, d'écoles ou de services. Enfin, même si le parc tertiaire tend à se vider, la quantité de bureaux transformables ne peut être qu'une solution parmi d'autres car, en aucun cas, elle ne pourrait répondre à la demande totale de logements. Ainsi, si la transformation de bureaux en logements peut contribuer à densifier l'offre, surtout en ville et sur des sites bien desservis, ce n'est pas une panacée. Elle doit s'intégrer à une stratégie plus large incluant la construction neuve, la rénovation d'immeubles anciens et le développement des infrastructures urbaines.

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : L'EUROPE À LA TRAÎNE



La rénovation énergétique des bâtiments recule aujourd'hui en Europe, alors même que les enjeux sont de plus en plus importants. Selon une étude de l'Institut de l'économie pour le climat publiée le 5 juin dernier, les investissements

liés au climat ont stagné en 2025, atteignant environ 534 milliards d'euros. Un niveau qui reste très insuffisant pour répondre aux besoins estimés à 878 milliards d'euros par an afin d'atteindre les objectifs européens d'ici 2030.

Dans ce contexte, la rénovation des bâtiments apparaît comme un maillon faible de la transition. Les investissements dans ce secteur ont reculé de 5 %, notamment en raison de la diminution de certaines aides publiques, en particulier dans le logement. Plusieurs secteurs essentiels restent ainsi sous-financés, comme l'éolien, les réseaux électriques et bien sûr l'efficacité énergétique. Seul le transport bas carbone connaît une réelle progression, avec une hausse significative des investissements. Parallèlement, la hausse des prix de l'énergie, liée aux tensions internationales, met en évidence la dépendance de l'Europe aux énergies fossiles. Face à cette situation, accélérer la transition énergétique devient un enjeu à la fois environnemental et économique, mais aussi politique. Investir davantage permettrait de renforcer l'indépendance énergétique, de soutenir l'activité et de protéger le pouvoir d'achat. Il faudrait donc engager une action publique plus forte, avec des règles claires, une meilleure planification et un soutien financier renforcé au niveau européen.

MÉTIERS

→ L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS PROGRESSE

+ 18 %
c'est l'augmentation
du volume de bio sourcés
utilisés en 2024 vs 2023

Malgré le ralentissement du secteur de la construction, le marché des matériaux biosourcés poursuit sa progression. En 2024, 32,7 millions de m² d'isolants biosourcés ont été mis en œuvre en

France, soit une hausse de 16 % par rapport à 2023. Le volume total atteint près de 920 000 m³, en augmentation de 18 %. Les isolants à base de fibre de bois représentent environ 60 % du marché, devant la ouate de cellulose et le chanvre. La rénovation reste le principal débouché avec près des trois quarts des volumes installés. Cette croissance confirme l'ancrage de ces matériaux dans le bâtiment, en s'appuyant souvent sur des ressources locales et sur des entreprises artisanales qui interviennent au plus près des habitants. En favorisant les circuits courts entre producteurs, fournisseurs et artisans, ces matériaux contribuent à la fois à la transition écologique et au développement économique des territoires.



COMMUNICATION

→ LA CAPEB PARTENAIRE DES TROPHÉES DES JEUNES DE L'AJCAM 2026

Cette année, la CAPEB a eu le plaisir de soutenir les Trophées des Jeunes de l'AJCAM (Association des journalistes de l'agriculture et des médias), un concours qui récompense chaque année de jeunes journalistes autour d'une thématique d'actualité. Pour cette édition 2026, les participants étaient invités à porter leur regard sur les jeunes artisans du bâtiment, mettant en lumière celles et ceux qui choisissent d'entreprendre et de faire vivre les métiers du secteur. À travers leurs reportages, les candidats ont illustré les parcours de jeunes entrepreneurs qui, malgré les difficultés liées à la création et à la reprise d'entreprise, s'engagent avec passion dans les métiers du bâtiment.

Les travaux présentés montrent combien la transmission des savoir-faire, l'esprit d'initiative et l'accompagnement sont des leviers essentiels pour assurer la relève de la profession. Ce thème trouve un écho tout particulier pour la CAPEB, qui célèbre cette année ses 80 ans. Depuis huit décennies, notre organisation accompagne les artisans du bâtiment et défend la transmission des savoir-faire, condition indispensable à l'avenir de nos métiers. Soutenir cette initiative de l'AJCAM s'inscrit pleinement dans cette mission : valoriser les jeunes générations, encourager les vocations et faire connaître des métiers d'avenir. La CAPEB est fière d'avoir accompagné cette édition des Trophées des

Jeunes de l'AJCAM, qui met en valeur le talent de jeunes journalistes et leur capacité à porter un regard pertinent sur les grands enjeux de notre société. En donnant la parole à de jeunes artisans, ils contribuent également à mieux faire connaître un secteur où l'engagement, la passion et l'entrepreneuriat occupent une place centrale.



SOCIAL

→ « ADOPTONS LE RÉFLEXE PRÉVENTION », LA CAMPAGNE DE L'OPPBTP

La campagne « Adoptons le réflexe prévention » enregistre un démarrage prometteur et s'appuie désormais sur un kit de communication mis à jour. Conçu pour accompagner sa diffusion, ce kit permet de relayer les temps forts de la campagne sur tous les canaux : réseaux sociaux, sites internet, newsletters et publications des organisations engagées aux côtés de l'OPPBTP comme la CAPEB. Ce kit rassemble plusieurs

types de contenus, dont la websérie « C'est le chantier », qui met en scène des situations du quotidien rencontrées sur les chantiers, ainsi que la campagne de lancement « La petite voix ». Il intègre également les 13 réflexes prévention, une série de conseils pratiques destinée à renforcer durablement la culture de la prévention dans le secteur du BTP. L'ensemble des contenus est mis à disposition afin de

favoriser une large diffusion des messages de prévention.



GOUVERNEMENT

→ AU CŒUR DU PLAN ÉLECTRIFICATION : UN LEASING SOCIAL DES PAC

Le gouvernement poursuit sa stratégie d'électrification en lançant un « leasing social » pour les pompes à chaleur, sur le modèle de celui mis en place pour les voitures électriques. L'objectif est de permettre à 25 000 ménages modestes d'accéder plus facilement à cette technologie grâce à un financement adapté. Cette mesure constitue une avancée pour accélérer la décarbonation du chauffage, car les pompes à chaleur offrent de bonnes performances dans de nombreux logements, à condition toutefois que l'isolation soit de qualité et que les équipements de chauffage soient adaptés.

Mais n'en faisons pas une réponse systématique. On le dit et on le répète : le parc immobilier français est extrêmement hétérogène et tous les logements ne se prêtent pas à l'installation d'une pompe à chaleur dans de bonnes conditions techniques ou économiques. Dans certains cas, les travaux nécessaires ou les performances attendues ne justifient pas un remplacement intégral du système de chauffage. Dans tous les cas, le pragmatisme doit prévaloir. L'objectif ne devrait pas être de promouvoir une technologie unique, mais d'apporter à chaque logement la solution la plus pertinente pour garantir un confort thermique durable tout en réduisant les



émissions de carbone. Les systèmes hybrides, qui associent une pompe à chaleur à une chaudière performante, illustrent parfaitement cette logique en combinant efficacité énergétique, maîtrise des coûts et adaptation aux besoins réels. Le leasing social des pompes à chaleur est donc une initiative positive, mais elle ne peut se suffire à elle-même. L'hybridation et l'adaptation aux spécificités de chaque logement seront les clés pour accélérer efficacement la rénovation énergétique du parc résidentiel.



LOBBYING

→ AVANT MÊME D'ÊTRE DÉBATTU, LE PROJET DE LOI SIMPLIFICATION POUR LES COLLECTIVITÉS DÉÇOIT

La commission des lois du Sénat a auditionné le 17 juin dernier la ministre Françoise Gatel sur le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales. Son objectif est de lutter contre la complexité normative qui freine l'action des élus et affecte la confiance des citoyens dans les institutions. Les élus locaux ont clairement fait part de leur déception quant à la portée du texte, jugé encore trop limité, notamment en matière d'urbanisme et de décentralisation. Sur ce point, la ministre chargée de l'Aménagement du territoire s'est voulue rassurante, confirmant qu'un projet de loi spécifique consacré à la décentralisation du logement serait présenté à la rentrée. L'audition a également mis en évidence la nécessité de préserver les libertés locales, de renforcer le principe de subsidiarité et de mieux prendre en compte les avis du Conseil national d'évaluation des normes avant toute décision de l'État.

L'encadrement des voies de recours et des possibilités de dérogation dans les procédures environnementales figure également parmi les priorités défendues par le rapporteur du texte, le sénateur Jean-Michel Arnaud (Hautes-Alpes, Union centriste). Depuis cette audition, le projet de loi a franchi une nouvelle étape avec son adoption en première lecture par le Sénat dans la nuit du 24 au 25 juin. Le Gouvernement poursuit parallèlement son chantier de simplification à travers plusieurs mesures réglementaires déjà engagées, en février et en mai 2026, qui concernent notamment les relations entre l'État et les collectivités ainsi que les modalités d'attribution de la dotation de solidarité aux collectivités touchées par des catastrophes naturelles. Le projet de loi consacré à la décentralisation du logement est désormais attendu à la rentrée et devrait constituer la prochaine étape de cette réforme. À suivre donc.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ RÉSEAU

Le Président de la CAPEB avait prévu de participer à l'assemblée générale de la CAPEB Corse en cette fin de semaine et devait rencontrer à cette occasion le maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci.

